



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 février 2022  
Convocation du : 28 janvier 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE22.006

**FINANCES**  
**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**  
**EXERCICE 2022**

*Autorisation - Approbation*



Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au Journal officiel du 8 août 2015, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Conformément à l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, l'information est même renforcée dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit présenter les objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature ou encore du temps de travail).

Ce rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales et permet d'informer les élus de la situation économique et financière de la Ville d'Armentières afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif 2022.

## **I – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL**

Tout comme en 2021, la crise sanitaire dans laquelle le monde entier est plongée depuis le début 2020 laisse encore planer de nombreuses incertitudes. L'arrivée des variants conduise une nouvelle fois l'État à prendre des mesures de sauvegarde pour préserver les vies humaines et l'économie.

Ces décisions, pourtant nécessaires, ont un effet néfaste sur les commerces et les échanges. Les conséquences économiques restent difficiles à évaluer sur le long terme.

### **Une croissance mondiale incertaine**

La reprise économique mondiale s'est poursuivie en 2021 avec un pic au dernier trimestre. Passé l'effet de rattrapage post-pandémie, la croissance de l'économie mondiale devrait cependant ralentir à partir de 2022, prévient l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait passer de 5,6 % en 2021 à 4,5 % en 2022, puis à 3,25 % en 2023. Cette reprise est incertaine car menacée par les déséquilibres sanitaires et économiques mondiaux. Ainsi, l'économie américaine a rebondi plus vite que celle de la zone euro mais connaît une inflation plus élevée. La reprise chinoise est freinée, à l'inverse des États-Unis, par une demande intérieure hésitante et une stratégie sanitaire plus restrictive. Au Royaume-Uni, la hausse des difficultés est accentuée par le Brexit et les échanges extérieurs demeurent très dégradés.

### **L'économie européenne en meilleure forme**

La reprise, après la pandémie de Covid-19 qui a plongé le monde dans une récession sans précédent, est plus forte que prévu. Avec la levée des mesures de restriction en automne, les consommateurs ont utilisé les économies qu'ils avaient capitalisées au fil des confinements et largement alimenté la croissance. Les entreprises, qui ont bénéficié d'un large soutien des pouvoirs publics, ont résisté. Dans ce contexte, dès l'été 2021, l'économie européenne a renoué avec son niveau d'avant la crise. La politique conciliante de la Banque centrale européenne (BCE) et la mise en place par tous les gouvernements de mesures de soutien ont permis d'éviter que soient détruits des pans entiers de l'économie européenne. Le plan de relance européen (NextGenerationEU) de 750 milliards d'euros et le maintien de politiques budgétaires expansives doivent désormais permettre aux vingt-sept pays européens de transformer leur économie.

### **Une économie française retrouvée**

L'activité économique française a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre et la reprise 2021 est solide. La croissance du PIB atteindrait 6,7 % en 2021 en moyenne annuelle.

Cependant, les tensions sur le prix du pétrole, la hausse des prix des matières premières et les difficultés d'approvisionnement qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile ou le bâtiment viennent perturber la poursuite de cette dynamique. Pour autant, l'économie française a démontré au fil des mois sa capacité d'adaptation au contexte de pandémie.

Portée par les mécanismes de soutien déployés par l'État, l'économie française a pu traverser la crise sanitaire sans entrer dans une dynamique négative. La reprise est là et les perspectives sont bonnes, selon les Études économiques réalisées par La Banque Postale. La prévision de croissance pour 2021 est rassurante. La situation et les perspectives de l'économie française sont meilleures que toutes les prévisions faites fin 2020. La croissance du PIB s'établirait à environ 4 % en 2022 puis 2 % en 2023.

### **En France : l'inflation repart à la hausse**

Sur un an, selon l'estimation de l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 2,8 % en novembre 2021, après +2,6 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation, qui devrait encore augmenter de 2,5 % en 2022, résulterait d'une accélération des prix de l'énergie, des produits manufacturés et, dans une moindre mesure, des services. Les prix du tabac seraient stables et ceux de l'alimentation ralentiraient.

L'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) quant à lui, a augmenté de 3,4 % sur un an.

### **Crise sanitaire : impact sur les finances publiques locales**

Les confinements et mesures sanitaires depuis mars 2020 ont certes permis de limiter la propagation de la Covid-19 et de ses variants mais ont également eu des effets ravageurs et durables sur nombre de citoyens, renforçant l'isolement des uns, contribuant à la vulnérabilité des autres ou précarisant de nouvelles franges de la population.

Les collectivités territoriales ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début des différentes mesures sanitaires, elles ont, en complément de l'action de l'État, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux, selon le rapport « Cazeneuve ».

Par conséquent, la crise a produit un choc violent sur les finances des collectivités locales. Celui-ci devrait s'étaler dans le temps et va dépendre du type de la collectivité.

En effet, selon la Cour des Comptes, la crise sanitaire a entraîné une dégradation de la situation financière des collectivités territoriales, justifiant par l'État des mesures ciblées, principalement destinées à compenser les pertes de recettes. Toutefois, les collectivités locales devraient bénéficier en 2021 d'une situation financière favorable grâce à des recettes moins affectées qu'en 2020 et aux mesures exceptionnelles de soutien de l'État. L'année 2021 est aussi celle de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale avec notamment la mise en place pour les communes du coefficient correcteur visant à assurer la neutralité de la réforme. Dans ses analyses des comptes provisoires, la Cour des Comptes tend à confirmer l'amélioration de la situation financière des collectivités locales en 2021, accompagnée d'un rebond de l'investissement local.

### **La loi de finances pour 2022 : les principales mesures**

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "**Plan de relance**", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique : prolongation du dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', poursuite du soutien au secteur ferroviaire et au fret et développement des énergies renouvelables.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti.

Un "bouclier tarifaire" est mis en place pour contenir la forte hausse du prix du gaz jusqu'au 31 janvier 2023. Ce dispositif, qui ne concerne pas les collectivités, complète "l'indemnité inflation" de 100 € pour les personnes gagnant moins de 2 000 € et le complément de 100 € au "chèque énergie" pour les ménages les plus modestes.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

L'exonération de taxe foncière accordée jusqu'alors aux logements sociaux intermédiaires est supprimée au profit d'une créance d'impôt sur les sociétés égale au montant du foncier bâti acquitté.

La taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25 % pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022 :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€
- une augmentation pourrait être réalisée au profit des collectivités bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à hauteur de 190 Md€ dont 95 Md€ pour la DSU (soit +3,85%)
- les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la Loi de Finances pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale
- un abondement exceptionnel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) d'environ 350 M€ est réalisé

## II - LE CONTEXTE ARMENTIEROIS ET LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Orientations budgétaires envisagées par la commune

### 1/ Résultat provisoire :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 Résultat estimé arrêté au 31/12/2021

Recettes : 35 918 062,41 € (-1,00 %)

Dépenses : 30 103 801,00 € (+3,01 %)

<b>EXCEDENT CUMULE 2020 :</b> 3 485 351,60 € (-30,34 %)
<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :</b> 1 444 361,14 € (+8,74 %)
<b>IMPOTS ET TAXES :</b> 19 374 682,22 € (+7,02 %)
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :</b> 10 809 293,34 € (-4,36 %)
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :</b> 203 698,26 € (+26,25 %)
<b>AUTRES RECETTES DIVERSES dont FCTVA :</b> 384 860,72 € (+55,86 %)

<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL :</b> 5 122 430,97 € (+11,93 %)
<b>CHARGES DE PERSONNEL :</b> 19 677 981,27 € (+1,12 %)
<b>CHARGES DE LA GESTION COURANTE :</b> 3 674 313,96 € (-2,27 %)
<b>CHARGES FINANCIERES :</b> 459 988,43 € (-10,86 %)
<b>AUTRES DEPENSES DIVERSES :</b> 131 261,31 € (-12,69 %)

<b>MOUVEMENTS D'ORDRE :</b> 215 815,13 € (+59,27 %)
--

<b>MOUVEMENTS D'ORDRE :</b> 1 037 825,06 € (+36,30 %)
--

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 devrait avoisiner les 2,3 M€ (pour mémoire, l'excédent 2020 s'élevait à 2,05 M€).

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2021**  
**Résultat provisoire arrêté au 31/12/2021**

**Recettes : 5 205 180,40 € (+79,20 %)**

**Dépenses : 6 054 947,37 € (+4,26 %)**

<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES :</b> 3 572 527,18 €
<b>FCTVA – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – TAXE D'AMENAGEMENT :</b> 469 012,53 € (+84,97 %)
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :</b> 47 291,20 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b> 761,98 €
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :</b> 1 766,07 €

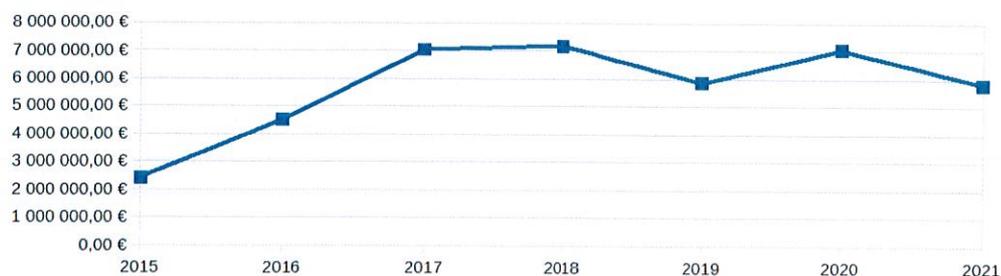
<b>DEFICIT CUMULE 2020 :</b> 2 903 096,35 €
<b>EMPRUNTS :</b> 1 853 708,57 € (-3,97 %)
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES :</b> 44 446,01 € (-5,42 %)
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :</b> 1 556,00 €
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> 84 274,02 € (-22,60 %)
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT :</b> 876 054,91 € (-74,79 %)

<b>MOUVEMENTS D'ORDRE :</b> 1 113 821,44 € (+27,77 %)
--

<b>MOUVEMENTS D'ORDRE :</b> 291 811,51 € (18,72 %)
---

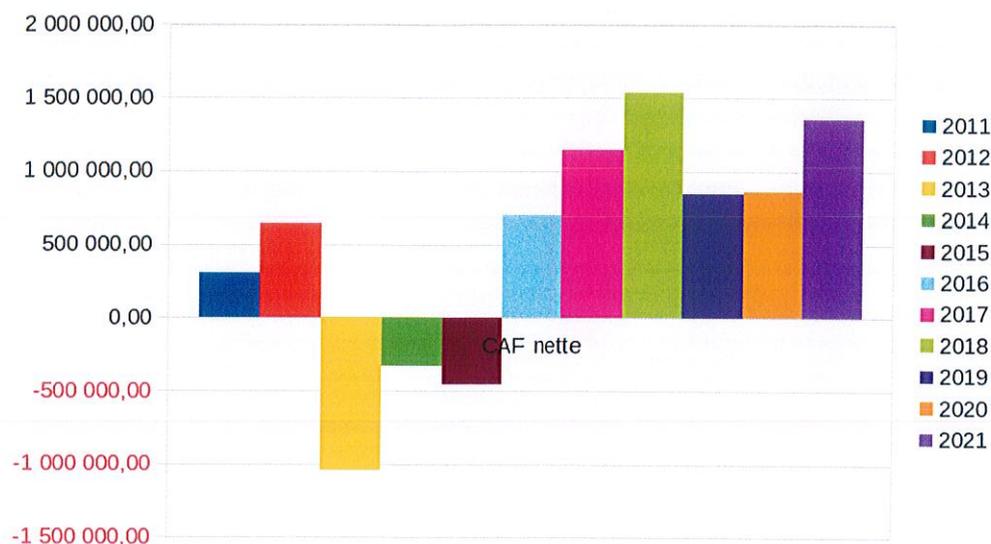
La section d'investissement afficherait donc un déficit 2021 estimé, à ce jour, à 1,299 M€, amenant ainsi un besoin de financement cumulé à hauteur de 2,349 M€ (reports compris).

**2 / Excédent de fonctionnement cumulé (données provisoires au 31/12/2021) :**



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent de fonctionnement cumulé	2 423 406,30 €	4 520 048,54 €	7 049 852,71 €	7 180 928,42 €	5 879 437,74 €	7 057 878,78 €	5 814 261,41 €

**3 / Capacité d'autofinancement nette (CAF nette), données provisoires au 31/12/2021 :**



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF nette	304 882,69	640 228,64	-1 041 876,88	-327 892,05	-457 251,00	702 466,04	1 146 452,50	1 535 573,59	848 884,33	861 640,41	1 358 976,05

Ainsi, comme en 2020, en dépit du contexte sanitaire particulièrement dégradé qui a bousculé l'exécution budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, et tant en recettes qu'en dépenses, la Ville d'Armentières a su préserver sa Capacité d'Autofinancement Nette.

#### 4 / Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	évolution CA 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 104 416,65</b>	<b>34 163 632,40</b>	<b>35 391 570,58</b>	<b>34 978 663,76</b>	<b>35 414 607,61</b>	<b>36 281 846,22</b>	<b>35 918 062,41</b>	<b>-1,00%</b>
<b>MOUVEMENTS REELS</b>	<b>32 600 249,27</b>	<b>33 227 524,92</b>	<b>34 850 238,47</b>	<b>34 868 691,59</b>	<b>35 269 728,72</b>	<b>36 146 346,33</b>	<b>35 702 247,28</b>	<b>-1,23%</b>
Chapitre 002 (excédents de fonctionnement)	1 195 545,49	2 423 406,30	4 520 048,54	4 267 503,54	3 908 594,19	5 003 101,23	3 485 351,60	-30,34%
Chapitre 013 (atténuation des charges)	82 925,69	100 931,07	92 778,38	110 838,08	63 005,71	75 276,95	111 695,25	48,38%
Chapitre 70 (produits des services)	1 717 269,05	1 737 328,85	1 734 334,73	1 696 115,84	1 738 628,49	1 328 281,71	1 444 361,14	8,74%
Chapitre 73 (impôts et taxes)	17 020 580,72	17 023 354,45	17 094 265,95	17 547 499,76	17 921 950,65	18 104 267,60	19 374 682,22	7,02%
Chapitre 74 (dotations et participations)	11 529 455,19	11 085 556,08	11 142 505,80	10 982 498,65	11 193 706,30	11 302 417,59	10 809 293,34	-4,36%
Chapitre 75 (autres produits)	260 155,31	259 597,16	211 294,57	210 560,25	201 229,05	161 347,97	203 698,26	26,25%
Chapitre 76 (produits financiers)	,00	,00	,00	,00	,00	6,75	,00	
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	794 317,82	597 351,01	55 010,50	53 675,47	225 280,97	155 545,20	263 165,47	69,19%
Chapitre 78 (reprises sur provisions)					17 333,36	16 101,33	10 000,00	-37,89%
			147 788,88	164 513,55	305 620,04	246 930,23	384 860,72	55,86%
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>504 167,38</b>	<b>936 107,48</b>	<b>541 332,11</b>	<b>109 972,17</b>	<b>144 878,89</b>	<b>135 499,89</b>	<b>215 815,13</b>	<b>59,27%</b>
Chapitre 042 (transferts entre sections)	504 167,38	936 107,48	361 332,11	109 972,17	144 878,89	135 499,89	215 815,13	59,27%
Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	,00	,00	180 000,00	,00	,00	,00	,00	

Sans compter le résultat antérieur, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,45 % en 2021 alors qu'en 2020 elles avaient baissé de 0,69 %. Cela représente un gain de 1 073 650,58 € :

- ✓ les produits des services ont augmenté de 8,74 % soit 116 079,43 € de recettes en plus  
Malgré la crise sanitaire qui perdure, les services municipaux ont pu continuer à accueillir les Armentériois, désireux d'un retour à la vie « normale ». Il s'agit des accueils de loisirs, cours municipaux, école de musique, ateliers artistiques ainsi que les activités pour les seniors.  
En 2021, les écoles et les accueils de la petite enfance ont moins fermé leurs portes qu'en 2020. Les recettes liées à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires ont ainsi augmenté.
- ✓ De nouveau, le chapitre des impôts et taxes connaît une forte hausse (+7,02 %) liée surtout à la progression exceptionnelle de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 120 000 € environ par rapport à 2020).  
Cette ressource reste un produit significatif pour la Ville. Elle représente 5,18 % des recettes fiscales et environ 3,12 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021 (sans le résultat antérieur).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
567 019,00 €	575 028,31 €	628 963,88 €	655 757,05 €	743 258,39 €	790 714,21 €	882 831,87 €	1 004 133,49 €

Le produit des contributions directes est lui-aussi en forte augmentation : +1 082 K€ par rapport à 2020 soit une hausse de 9,13 %. Il représente cette année 39,89 % des recettes réelles de fonctionnement. La compensation de l'État pour la perte de TH en est principalement la cause (3 912 K€).

- ✓ Par rapport au CA 2021, le chapitre « dotations et participations » est en diminution de 493 124,25 € de par, notamment :
  - la baisse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 30 451 €,

- la baisse de la Dotation Nationale de Péréquation de 6 821 €
- la baisse du Fonds Départemental TP de 9 266,06 €
- la disparition de la compensation de la taxe d'habitation (-1 073 738 €)

Pour autant, la Ville d'Armentières a perçu des aides exceptionnelles en lien avec les projets menés. On peut citer par exemple les subventions suivantes :

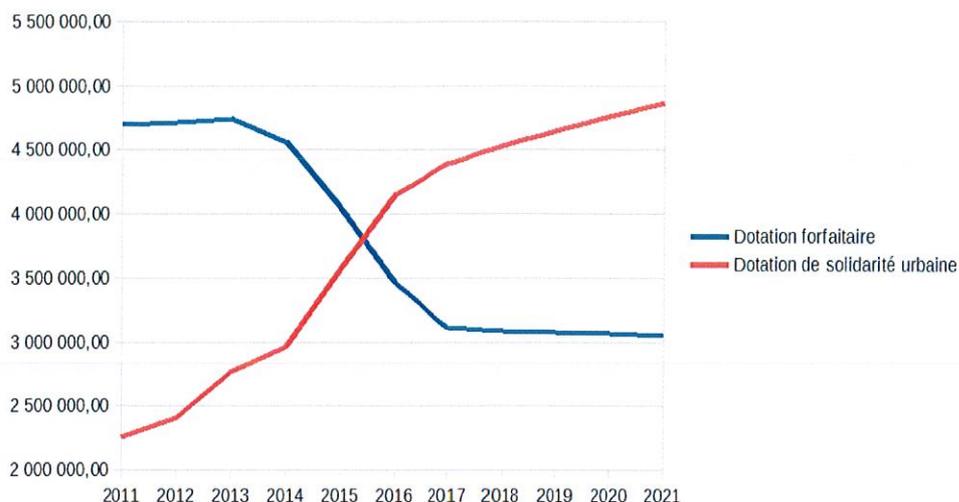
- « Conservatoire de curiosités et d'histoires pittoresques » de 4 000 € accordée par la Région des Hauts-de-France pour la réalisation de l'action « C'est Mon Patrimoine 2021 »
- « Restauration de 9 registres d'état civil » de 1 490 € par la Préfecture du Nord
- « Abris vélos » de 29 128,50 € dans le cadre du programme « Certificat Économie d'Énergie » ALVEOLE porté par Rozo, société de conseil en performance énergétique (partenariat État et Union Sociale pour l'Habitat) pour la mise en place d'emplacements vélos (et parfois kits de réparation avec pompe) dans les lieux suivants : Pôle social et culturel « Trait d'Union », cimetière, square Victor Hugo, rue de Dunkerque, Hôtel de Ville et chemin de Halage
- « Prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans » de 11 000 € par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le cadre du projet « Bien (in)formé.e.s, en bonne santé »
- « Vaccination » de 11 500 € par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France pour l'accompagnement de la Ville d'Armentières en matière de communication, animations et fournitures
- « Impasse des jardiniers » et « Emploi et insertion » de 30 080 € par la Préfecture du Nord grâce au programme Politique de la Ville qui a permis la requalification d'un espace public en jardin partager dans l'« Impasse des jardiniers », près de la place Chanzy (parallèle de la rue de Metz), ainsi que la formation au retour à l'emploi d'habitants des quartiers prioritaires
- Dans le cadre de l'action « Moi(s) sans tabac », la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a versé une subvention de 1 573,50 € au titre du Fonds National de Lutte contre les Addictions (FNLCA)
- Les structures petite enfance ont bénéficié du solde de l'aide exceptionnelle « Covid » de 2020 (1 107,90 €)
- Dans le cadre de la « Lutte contre la non décence », la Caisse d'Allocations familiales a versé une aide de 3 800 € au titre du contrôle des logements éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

#### **A / Les concours financiers de l'État**

Depuis 2011, le cumul des baisses successives des dotations de l'État constitue une contrainte majeure pour les finances de la Ville.

S'agissant d'Armentières, la Dotation Forfaitaire a subi depuis 2013 une baisse totale de 1 501 875 €, dont 9 491 € pour l'exercice 2021, compte tenu de la légère baisse de la population (-89 habitants).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), quant à elle, a connu en 2021, par rapport au CA 2020, une hausse de 100 929 €, plaçant ainsi Armentières au 119<sup>e</sup> rang (elle était au 115<sup>e</sup> rang en 2020).



## B / La fiscalité directe locale

Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) constitue un des principaux postes de recettes de fonctionnement de la Ville (sans le résultat antérieur), à hauteur de 39,89 %.

Celui-ci était estimé pour l'année 2021, en fonction de l'évolution des bases fiscales de 1,2 % à 11 856 130 €.

L'évolution des recettes est uniquement due à l'évolution des bases, les taux n'ayant, quant à eux, pas évolué depuis 2012.

Evolution des taux depuis 2008 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
taxe d'habitation	31,92%	31,92%	33,51%	33,51%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%	33,98%
évolution			4,98%		1,40%									
taxe foncière (bâti)	28,68%	28,68%	30,95%	30,95%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	31,38%	50,67%
évolution			7,91%		1,39%									
taxe foncière (non bâti)	48,52%	48,52%	50,94%	50,94%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%	51,65%
évolution			4,99%		1,39%									

L'état fiscal « 1259 », parvenu en deux temps (en avril puis juin 2021) prévoyait finalement 12 895 447 € de contributions directes soit une recette supplémentaire de 1 014 782 € par rapport au BP 2021 : produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires + produit des taxes foncières bâti et non bâti + compensation de l'État.

Au final, compte tenu du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la Ville d'Armentières devrait percevoir en 2021, selon l'état fiscal 1288M, 12 938 739 € de produits de contributions directes.

Il convient de souligner que la Ville continue d'œuvrer en transversalité avec la Métropole Européenne de Lille sur l'optimisation de la fiscalité, en participant activement au « Club Finances » et à « L'Observatoire Fiscal Partagé ».

### Evolution des bases :

bases réelles (état 1288M)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
taxe d'habitation	16 645 000	16 732 000	16 848 463	16 936 816	17 388 625	18 155 911	18 627 114	18 627 114
taxe d'habitation logements vacants					418 731	413 742	408 791	386 918
taxe foncière (bâti)	16 017 000	16 270 000	16 145 606	16 271 307	16 562 717	16 936 355	17 074 802	17 083 297
taxe foncière (non bâti)	23 500	25 500	21 742	25 284	24 934	24 347	29 034	28 255
<b>total</b>	<b>32 685 500</b>	<b>33 027 500</b>	<b>33 015 811</b>	<b>33 233 407</b>	<b>34 395 007</b>	<b>35 530 355</b>	<b>36 139 741</b>	<b>36 125 584</b>

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) sont soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Les résultats définitifs de l'ICPH de novembre pour la France, publiés par l'INSEE, sont conformes à la première estimation et ressortent à +3,4 % sur un an. Cette accélération de la hausse des prix est liée à la flambée des prix de l'énergie qui fait déraiser l'inflation depuis cet automne.

Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2022 s'élèvera à 1,034 soit une augmentation des bases de +3,4 %.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette revalorisation des valeurs locatives n'est, par contre, plus appliquée jusqu'en 2023. Il s'agit de la dernière étape de la réforme de la taxe d'habitation : les Français les plus aisés qui la payent encore bénéficieront d'une décote de 65% en 2022 avant un dégrèvement total en 2023.

HAUSSE ANNUELLE DES BASES LOCATIVES			
	TAXE FONCIÈRE	TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE	TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
2016	+1%	+1%	+1%
2017	+0.4%	+0.4%	+0.4%
2018	+1.1%	+1.1%	+1.1%
2019	+2.2%	+2.2%	+2.2%
2020	+1.2%	+0.9%	+1.2%
2021	+0.2%	+0%	+0.2%
2022	+3.4%	+0%	+3.4%

Source : L'Argent&Vous

A ce stade de la préparation budgétaire et au regard des informations relatives aux dotations, la stratégie fiscale 2022 n'est pas définitivement arrêtée.

**C / Les tarifs municipaux : le produit des activités des services**

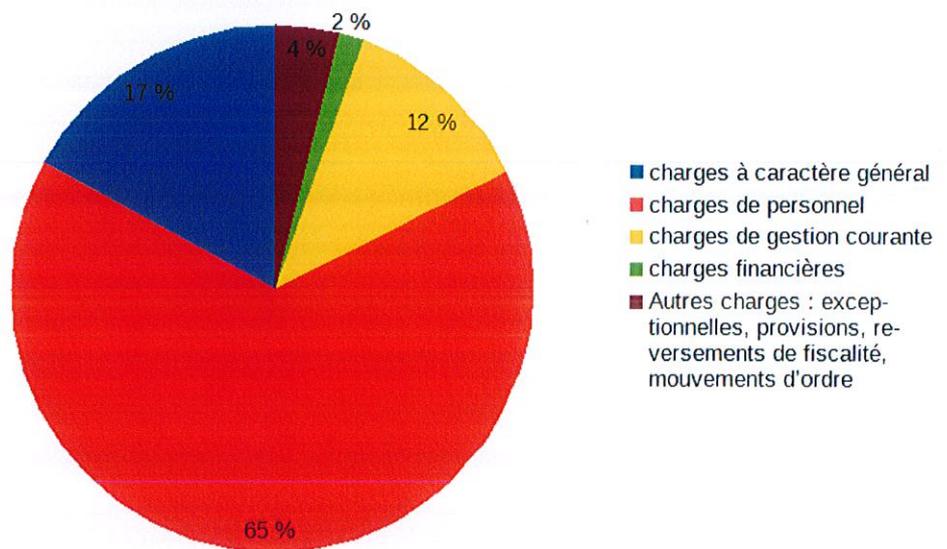
En 2020, dans le contexte spécifique de crise sanitaire, la Ville d'Armentières avait alors décidé de moduler ses tarifs en adaptant chacun d'entre eux. Ainsi, certains tarifs étaient restés inchangés au regard de l'annulation de certaines prestations et certains ont vu leur augmentation limitée à 1 ou 2 %, inférieure à l'inflation 2021.

Au cours de l'exercice budgétaire 2021, le contexte sanitaire perdurant, des remboursements partiels ou total d'activités ont même été réalisés.

En décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré sur les montants des primes et redevances qui seront appliqués au cours de l'exercice 2022. Ces tarifs concernent principalement les droits de places et de stationnement, la location de matériels ou de salles municipales, de restaurants municipaux, de jouets de la ludothèque, les repas pris dans le cadre de la restauration municipale, les activités seniors, les services à la population, ... La municipalité a alors décidé de limiter à 2,6 % la hausse de l'ensemble des tarifs municipaux, à l'exception de certains tarifs, qui ont été exonérés d'augmentation cette année (médiathèque, repas domicile, ...), tout comme en 2021. En effet, ces tarifs évoluent à la hausse selon un rythme différent (tous les 2 ans par exemple).

De manière générale, le produit des activités des services fait l'objet d'une étude particulière et de longue haleine, plus de 10 ans après les premières réformes. Une analyse minutieuse est accordée à l'accompagnement des familles en situation d'impayés.

**5) Des dépenses de fonctionnement en progression :**



DEPENSES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	évolution CA 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT</b>	29 643 583,86	28 341 717,87	27 797 735,34	29 535 169,87	29 223 967,40	30 103 801,00	3,01%
<b>MOUVEMENTS REELS</b>	27 488 159,05	27 145 666,54	27 047 670,58	28 435 985,53	28 462 518,41	29 065 975,94	2,12%
Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	4 575 675,30	4 474 317,67	4 409 735,19	5 389 969,35	4 576 525,73	5 122 430,97	11,93%
Chapitre 012 (charges de personnel)	18 368 470,67	18 458 065,41	18 284 692,64	18 652 469,43	19 460 114,34	19 677 981,27	1,12%
Chapitre 014 (versement de fiscalité)	,00	,00	,00	6 690,00	14 356,00	21 554,00	50,14%
Chapitre 65 (charges de gestion courante)	3 710 282,11	3 459 218,97	3 648 281,59	3 748 434,22	3 759 513,26	3 674 313,96	-2,27%
Chapitre 66 (charges financières)	754 640,33	685 323,82	605 451,41	563 604,98	516 030,00	459 988,43	-10,86%
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	79 090,64	68 740,67	72 094,26	68 798,35	128 396,08	103 707,31	-19,23%
Chapitre 68 (Provisions pour risques et charges)			27 415,49	6 019,20	7 583,00	6 000,00	-20,88%
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	2 155 424,81	1 196 051,33	750 064,76	1 099 184,34	761 448,99	1 037 825,06	36,30%
Chapitre 023 (virement à la section d'investissement)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 042 (transferts entre sections)	2 155 424,81	1 016 051,33	750 064,76	1 099 184,34	761 448,99	1 037 825,06	36,30%
Chapitre 043 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement)	,00	180 000,00	,00	,00	,00	,00	

La stratégie financière de la Ville vise au maintien de ses marges de manœuvre en section de fonctionnement afin de sécuriser son niveau d'épargne et assurer sa politique d'investissements.

Malheureusement, tout comme en 2020, le budget de fonctionnement a été mis à mal en 2021 : des dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19 ont été réalisées tandis que d'autres dépenses ont dû être réduites. Pour autant, certains postes ont progressé comme les « Charges à caractère général » dû à la reprise des achats en général qui avaient été mis en veille en 2020 à cause de la crise sanitaire (+11,93 %). Les « Frais de personnel » ont subi également une hausse, mais faible (+1,12 %). Les autres postes de dépenses ont, quant à eux, diminué.

Le budget 2022 reposera donc sur des impératifs d'efficacité, de qualité du service public et de nécessaires économies de gestion. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs municipaux poursuit une gestion efficiente des coûts des services sans jamais négliger leur qualité.

A titre d'exemples :

- le regroupement depuis 2017 des activités culturelles au sein d'un même Pôle culturel amenant des économies d'échelle,
- le regroupement en 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, de services municipaux et d'associations au sein d'un même Pôle social,
- l'installation (ou réinstallation dans des conditions d'accueil plus fonctionnelles) de partenaires associatifs : Mission Locale, Restos du Coeur, Tente des Glaneurs notamment,
- le développement d'outils prospectifs : diagnostic du patrimoine communal y compris sur le volet énergétique, planification pluriannuelle des travaux d'entretien et des nouveaux investissements,
- la poursuite de la dématérialisation dans les services municipaux : le déploiement de logiciels métiers dédiés comme l'Espace Citoyen Premium en direction des usagers et Atal en direction exclusive des services afin de mettre en place des outils communs favorisant la transversalité et le suivi

d'actions entre services, les « 1607 heures » ainsi que le développement du télétravail avec l'acquisition d'outils adaptés,

- le chantier d'optimisation des moyens généraux (celui concernant les véhicules notamment).

La Ville souhaite également poursuivre sa démarche de mutualisation engagée depuis plusieurs années avec le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Écoles, la Métropole Européenne de Lille ou encore les communes environnantes :

- ◆ En effet, la collectivité est régulièrement le coordonnateur de groupements de commandes qu'elle réalise avec le CCAS et la Caisse des Écoles. A titre d'exemples, entre 2018 et 2021, des groupements de commandes ont été lancés pour l'achat de documents de communication, de produits pharmaceutiques, de vaisselle et de papier, pour l'entretien des véhicules à moteur, les fournitures pour travaux en régie, les boissons et l'épicerie, les denrées alimentaires, les produits d'entretien et les assurances. Accentuant encore la volonté de rapprochement et de mutualisation entre Ville, Caisse des Ecoles et CCAS, les trois structures travaillent aujourd'hui sur les mêmes outils métiers pour les finances et ressources humaines et harmonisent leurs pratiques. Dans le même esprit, la collaboration entre services supports est désormais naturelle.
- ◆ Avec la Métropole Européenne de Lille, au travers de l'Ugap, la Ville a mutualisé certains achats comme le gaz et l'électricité. Elle fait également partie du club finances de la MEL qui lui permet de bénéficier d'une analyse plus fine de la fiscalité. Enfin, elle a adhéré au dispositif de la Centrale d'Achat Métropolitaine, lui permettant ainsi de s'inclure dans les marchés initiés par la MEL, et par voie de conséquence en évitant de devoir les lancer par ses propres moyens. A titre d'exemple, en 2021, on peut citer l'intérêt de la Ville pour le marché de matériels, logiciels et prestations informatiques.
- ◆ Avec le Centre de Gestion, la reliure des archives a été mutualisée. La dématérialisation des marchés publics passe par la plateforme informatique du Centre de gestion.
- ◆ Avec Houplines et La Chapelle d'Armentières : le groupement de commandes pour le système de vidéoprotection, opérationnel depuis 2018.

Des conventions sont signées avec les villes environnantes :

- ✓ La Chapelle d'Armentières : accès à la médiathèque l'Albatros, réalisation du complexe cinématographique et de loisirs,
- ✓ Houplines : épicerie solidaire,
- ✓ La Chapelle d'Armentières et Houplines : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la vidéoprotection,
- ✓ En 2021, La Chapelle d'Armentières a intégré l'épicerie solidaire.

L'intercommunalité passe aussi par le Centre aquatique Calyssia : ouvert depuis 2002 sur la commune d'Armentières, il est géré par le Syndicat pour la Construction et l'Exploitation de la Piscine dans l'Agglomération Armentéroise (SCEPAA) dans le cadre d'une concession de service public. Les Villes membres sont Armentières, La Chapelle d'Armentières, Houplines, Erquinghem-Lys et Nieppe.

## **A / Les subventions**

Au titre de l'effort public national visant à réduire le déficit public, les communes avaient été mises à contribution via la réduction de leurs dotations.

Dans ce contexte, les associations locales avaient été appelées jusqu'en 2017 à contribuer à cet effort collectif, chacune selon ses possibilités, par une diminution modérée de leurs subventions. Pour les exercices 2018, 2019 et 2020, aucune ponction n'a été effectuée sur ces subventions aux associations.

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales françaises ne subissent plus de prélèvement sur leur dotation forfaitaire au titre du redressement des finances publiques. Cependant, dans le contexte actuel de crise sanitaire et le « Quoi qu'il en coûte » du Gouvernement, l'objectif national de la maîtrise des dépenses publiques est plus que jamais d'actualité. Il est donc pressenti, dans les années à venir, que l'État demandera aux collectivités de participer à l'effort de redressement de la dette nationale, fortement dégradée.

Pour le moment, il est difficile de connaître avec précision l'impact de la crise sanitaire sur les dotations d'État aux communes en 2022, voire même plus globalement, d'avoir une visibilité sur les décisions gouvernementales sur le fonctionnement des activités municipales et, par conséquent, sur la construction du budget. Pour autant, les recettes globales pressenties sur le fonctionnement de la collectivité seront généralement en baisse.

Ainsi, s'agissant des associations, comme en 2020 et 2021, un examen attentif de chaque situation sera opéré, prenant en considération l'éventuel arrêt total ou partiel des activités et les répercussions sur les finances (dépenses exceptionnelles liées aux protocoles sanitaires, allègement de dépenses liées à l'arrêt d'activités, perte de recettes ou recettes exceptionnelles liées). Chaque situation sera examinée individuellement, même si une logique d'ensemble sera privilégiée quant aux subventions servies.

## **B / Les charges financières**

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont maîtrisées depuis 2014. Cette situation est le résultat de la politique active de désendettement de la Ville. En 2021, ces charges ont diminué de 47 574,98 €. Elles vont encore diminuer en 2022 de 56 041,57 €.

## **C / Les charges à caractère général**

En 2021, les charges à caractère général ont augmenté de 11,93 % par rapport au CA 2020 pour retrouver un niveau « normal » d'après confinement et début de crise sanitaire. Certaines de ces charges sont incompressibles car indexées sur les coûts d'évolution de la vie, de la construction ou de l'énergie.

Le budget 2021 de la Ville d'Armentières, comme celui de nombreuses collectivités, a vu les activités redémarrer après un exercice budgétaire 2020 en demi-teinte à cause des effets perturbateurs la crise sanitaire. Ce fut le cas par exemple des accueils de loisirs, des cours municipaux ou encore de l'école de musique. Certaines festivités ont pu reprendre comme les Journées du Patrimoine et Festivités de Noël.

Certaines dépenses ont naturellement augmenté en lien avec la crise sanitaire comme celles liées aux équipements de protection individuelle, produits d'entretien et de désinfection, gel hydroalcoolique, thermomètres, gel lavants pour les mains, masques mais aussi de matériels nécessaires au respect des gestes barrières (plexiglas, bois, barrières de sécurité, ruban de signalisation).

Dans le cadre d'une convention avec la Région Hauts-de-France, la Ville a versé un fonds de soutien exceptionnel de 1 000 € à certaines entreprises touchées par les conséquences de la Covid-19 et qui en ont fait la demande. Quarante-vingt une entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2020. Le plan est désormais soldé.

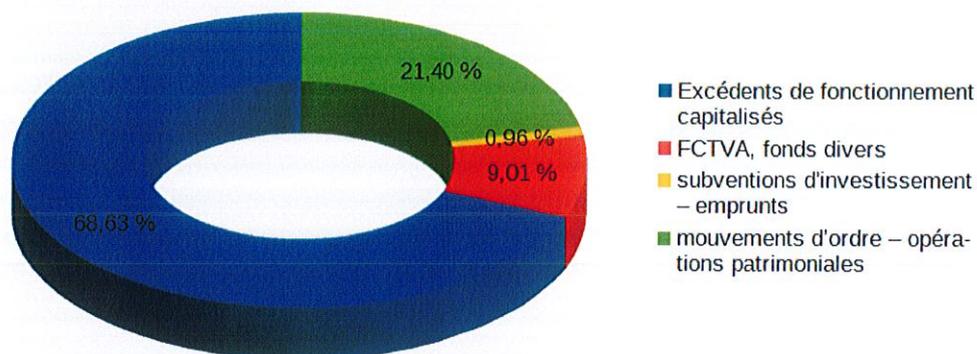
Parallèlement, d'autres dépenses ont une nouvelle fois été suspendues comme le service de restauration scolaire qui a dû fermer son réfectoire aux personnes âgées depuis le début de la pandémie. Il a rouvert ses portes en novembre dernier. Les enfants de CM2 n'ont pas pu partir en classes de neige mais ont pu bénéficier d'une sortie pédagogique à la mer, agrémentée d'activités nautiques.

La préparation budgétaire 2022 se construit autour de la maîtrise des coûts, de façon à financer les actions nouvelles, croisant une qualité de service public non négligeable avec une politique d'investissement ambitieuse et adaptée à la continuité de la crise sanitaire.

La récente flambée des prix de l'énergie complique cependant la construction du budget 2022 : jusqu'alors préservée par les mouvements de marché grâce à des contrats à prix fixes signés sur plusieurs années, Armentières subit aujourd'hui de plein fouet les hausses incontrôlées des cours du gaz et de l'électricité, et voit pour certains de ses bâtiments les factures doubler.

## 6) La section d'investissement : des recettes en hausse

RECETTES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Provisoire	évolution CA 2021/2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 168 707,50	5 679 383,96	4 761 570,26	4 079 469,63	8 599 579,56	2 904 610,00	5 205 180,40	79,20%
<b>MOUVEMENTS REELS</b>	5 050 840,85	2 930 310,32	340 973,44	3 343 069,83	7 373 937,21	2 032 860,37	4 091 358,96	101,26%
Chapitre 001 (résultat d'investissement)	,00	1 039 720,74	102 308,43	,00	,00	850 263,87	,00	
Chapitre 024 (cessions immobilières)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 10 (dotations, fonds divers)	993 168,72	733 948,46	211 682,97	328 630,95	169 760,29	280 641,69	469 012,53	67,12%
Compte 1068 (exc.de fonct.capitalisés)	1 505 251,94	,00	,00	2 782 349,17	3 272 334,23	876 336,51	3 572 527,18	307,67%
Chapitre 13 (subventions d'investissement)	350 253,69	155 427,12	6 703,24	213 038,55	1 131 842,69	25 617,27	47 291,20	84,61%
Chapitre 16 (emprunts)	2 200 952,50	1 000 000,00	,00	,00	2 800 000,00	,03	1 766,07	
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	,00	,00	18 958,40	19 051,16	,00	1,00	761,98	
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 45 (travaux pour cpte de tiers)	1 214,00	1 214,00	1 310,40	,00	,00	,00	,00	
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	2 117 866,65	2 749 073,64	4 420 596,82	736 399,80	1 225 642,35	871 749,63	1 113 821,44	27,77%
Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement)	,00	,00	,00	,00	,00	,00	,00	
Chapitre 040 (transferts entre sections)	1 906 284,53	2 155 424,81	1 016 051,33	731 013,60	1 099 184,34	761 447,99	1 037 825,06	36,30%
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	211 582,12	593 648,83	3 404 545,49	5 386,20	126 458,01	110 301,64	75 996,38	-31,10%



En 2021, le Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) a augmenté de 79,50 % par rapport à celui perçu en 2020, à hauteur de 469 012,83 € en investissement (253 567,26 € en 2020) et de 10 820,93 € en fonctionnement (13 743,93 € en 2020). Ce FCTVA concerne principalement des travaux réalisés en 2019 pour l'entretien du patrimoine (réfection de toitures, de chauffage, éclairage, vitrage, alarmes, assainissement,...) ainsi que les travaux liés à la réalisation du terrain synthétique, l'installation de visiophones dans les écoles, la toiture de la Maison Debosque, l'aménagement de la Cité sociale et culturelle « Trait d'union », la réalisation du square Victor Hugo, l'achat de véhicules, de mobilier, de matériels informatiques, d'équipements sportifs, etc.

Pour 2022, le chiffrage du FCTVA est en cours et concerne essentiellement les travaux réalisés en 2020 sur l'entretien du patrimoine, la finalisation des abords du terrain synthétique, la poursuite du square Victor Hugo, l'achat d'arbres, de ruches, la réalisation d'aires de jeux, les travaux du cimetière et la poursuite de l'aménagement de la Cité sociale et culturelle « Trait d'Union ». Le montant devrait être supérieur à celui perçu en 2021.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2016, la collectivité avait contracté en 2019 un emprunt de 2 800 000 € au titre des grands projets (travaux et équipements). Elle n'a pas emprunté en 2021 mais envisage de recourir à l'emprunt en 2022.

Par ailleurs, en matière de cession immobilière, La Ville a procédé à un échange foncier avec le Comité Armentierois d'Aide au Logement (CAAL) : Armentières a cédé au CAAL son immeuble situé au 40, rue de Messines (130 000 €) et a acquis deux immeubles du CAAL situés impasse Lamérand (105 000 €), ces derniers étant repris dans le périmètre du projet Euraloisirs. La Ville a ainsi bénéficié d'une soulte de 25 000 €.

En termes de recettes d'investissement, soulignons la subvention versée par la Fédération Française de Football pour la création du terrain synthétique (36 000 €) ainsi qu'un financement du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour aménager un poste de travail d'une personne en situation de handicap (2 419,80 €).

Pour 2022, de nouveaux dossiers de demandes de subventions ont déjà été déposés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). De manière générale, chaque projet d'investissement fait l'objet de recherches systématiques de subventions. En l'absence de notification au moment du vote du budget, les recettes ne peuvent être inscrites. Elles le seront au cours de l'exercice au travers des décisions modificatives, et pourront le cas échéant être affectées sur des projets en attente à ce jour, à l'instar de ce qui a été réalisé au cours des exercices 2019, 2020 et 2021, avec les notifications. Une candidature au dispositif SEQUOIA est d'ailleurs envisagée afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités [Programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)].

### Les dépenses d'investissement et les engagements pluriannuels

DEPENSES	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 Provisoire	évolution CA 2021/2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	6 128 986,76	5 350 507,96	7 132 883,36	6 422 546,96	7 723 811,69	5 807 706,35	6 054 947,37	4,26%
<b>MOUVEMENTS REELS</b>	5 413 237,26	3 820 751,65	3 367 005,76	6 307 188,59	7 452 474,79	5 561 904,82	5 763 135,86	3,62%
Chapitre 001 (résultat d'investissement)	814 832,07	,00	,00	2 371 313,10	2 343 077,33	,00	2 903 096,35	
Chapitre 13 (subventions d'investissement)	,00	,00	20 000,00	,00	778,00	778,00	1 556,00	100,00%
Chapitre 16 (emprunts)	2 465 835,48	2 155 923,31	2 184 538,32	2 079 813,88	1 874 181,20	1 930 368,25	1 853 708,57	-3,97%
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	104 780,64	84 724,20	16 993,80	66 993,55	139 101,61	108 881,01	84 274,02	-22,60%
Chapitre 204 (subv. d'équipement versées)	113 249,74	469 252,90	89 005,74	79 007,22	85 735,32	46 991,24	44 446,01	-5,42%
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	1 584 195,40	952 797,80	644 223,53	1 672 188,63	2 937 977,35	3 392 547,72	876 054,91	-74,18%
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	299 129,93	158 053,44	410 933,97	17 872,21	46 623,98	82 338,60	,00	-100,00%
Chapitre 26 (participations)	30 000,00	,00	,00	20 000,00	25 000,00	,00	,00	
Chapitre 45 (travaux pour cpte de tiers)	1 214,00	,00	1 310,40	,00	,00	,00	,00	
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	715 749,50	1 529 756,31	3 765 877,60	115 358,37	271 336,90	245 801,53	291 811,51	18,72%
Chapitre 040 (transferts entre sections)	504 167,38	936 107,48	361 332,11	109 972,17	144 878,89	135 499,89	215 815,13	59,27%
Chapitre 041 (opérations patrimoniales)	211 582,12	593 648,83	3 404 545,49	5 386,20	126 458,01	110 301,64	75 996,38	-31,10%

Depuis 2017, les dépenses d'investissement ont été contenues et fléchées sur les travaux de rénovation du patrimoine communal et de mises aux normes en matière d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.

La réhabilitation de l'ancien collège Desrousseaux a débuté en 2016 pour accueillir un pôle culturel et un pôle social. Après l'installation de l'école de musique et la direction de la culture et du tourisme en 2017, l'école d'art (arts plastiques, terre et céramique) ainsi que l'école de couture ont investi les locaux en 2019.

Avec l'achèvement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité totale du site, le pôle culturel et social prend aujourd'hui toute son envergure, et peut déployer son identité toute symbolique : « Trait d'Union »

Le pôle social, quant à lui, accueille depuis 2020 :

- ✓ le CCAS,
- ✓ des services municipaux : les services Logement, Prévention Santé et handicap, la Maison des Associations,
- ✓ les services de la Caisse des écoles (Dispositif de Réussite Éducative),
- ✓ des partenaires associatifs qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et/ou professionnelle (Restos du cœur, Tente des glaneurs, ...); des travaux ont été réalisés en 2021 au second étage de la Cité Sociale pour l'accueil, à compter de janvier 2022, de certains services de la Mission locale.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements 2018-2020, de nombreux autres projets ont été réalisés :

- ✓ le terrain synthétique au complexe sportif Jean Zay
- ✓ l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « Au petit jardin » qui accueille les enfants en transition entre la crèche et l'école maternelle
- ✓ l'accompagnement du projet de la percée de la rue Foch porté par la Métropole européenne de Lille
- ✓ l'accompagnement du projet d'aménagement du square Victor Hugo porté par la Métropole européenne de Lille
- ✓ l'équipement des écoles en visiophone et en nouveaux postes informatiques
- ✓ le remplacement de la toiture de la maison Debosque
- ✓ l'entretien courant du patrimoine
- ✓ la concrétisation du pôle social et l'aménagement des anciens bâtiments CDI et Administration de l'ancien collège
- ✓ les premières études pour l'aménagement/extension du restaurant scolaire Léo Lagrange, qui comprendra une salle en capacité d'accueillir des manifestations associatives et municipales d'ampleur (300 personnes)
- ✓ l'acquisition des 53 et 55, rue Paul Bert pour terminer la restructuration complète du pôle social et culturel
- ✓ l'accompagnement des projets de voirie et/ou d'aménagements portés par la Métropole Européenne de Lille (éclairage public, enfouissement des réseaux, mobilier urbain) sur les sites Ecoquartier, Delobelle et celui des Franges industrielles
- ✓ l'aménagement de l'ancien Rex en Office de Tourisme Intercommunal doublé d'un espace muséal,
- ✓ l'aménagement du square Victor Hugo,
- ✓ l'installation et/ou rénovation de jeux pour enfants sur les sites Victor Hugo, République et Coulée verte,
- ✓ le développement du parc informatique pour accentuer le télétravail, suivant ainsi les préconisations du Ministère du Travail dans le cadre de la crise sanitaire,
- ✓ la réalisation des projets dans le cadre du « budget participatif » : deux parcours santé, un terrain de pétanque, des plantations d'arbres et arbres fruitiers, l'installation de cendriers, un jardin partagé, des vélos bureaux pour les écoles, des bancs en centre ville, un caniparc, un hôtel à hirondelles, un chargeur écologique, ...

En 2021, les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

- ✓ l'entretien courant des bâtiments municipaux,
- ✓ la création de réseaux d'éclairage public rue Albert de Mun, sur le pont reliant Armentières à La Chapelle d'Armentières,
- ✓ l'achat de matériel sportif,
- ✓ l'équipement en mobilier des écoles et des services municipaux,
- ✓ le verdissement et l'aménagement paysager.

Un nouveau PPI pour la période 2022-2025 est en cours d'élaboration. Il verra la réalisation de projets audacieux et la poursuite de l'entretien du patrimoine communal bâti, notamment :

- ✓ la réfection de la toiture de la salle de tennis, pour laquelle la Ville a été reconnue éligible à une subvention DSIL 2019
- ✓ l'entretien des bâtiments municipaux (priorisation et programmation en cours d'élaboration au regard du diagnostic prochainement établi sur l'ensemble du patrimoine bâti), la réfection de toitures et de systèmes de chauffage
- ✓ l'achat de matériels nécessaires au fonctionnement des services (équipements informatiques, véhicules, ...)
- ✓ la poursuite du programme ADAP favorisant l'accessibilité des bâtiments municipaux
- ✓ la poursuite du « plan LED » sur la collectivité
- ✓ la poursuite du verdissement et aménagement paysager des espaces publics nouveaux et anciens
- ✓ les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Léon Gambetta
- ✓ les opérations liées au budget participatif suite aux résultats de la votation
- ✓ le projet de galerie commerciale
- ✓ les Franges industrielles : démarrage de la 1<sup>re</sup> tranche
- ✓ l'équipement sportif de proximité au cœur du quartier Salengro

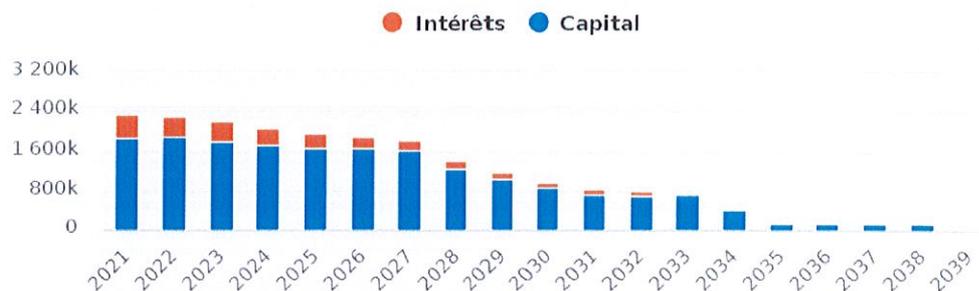
Nombre de ces projets sont éligibles à des subventions, qu'il s'agisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds de concours de la MEL au titre du sport et/ou de la culture, des Programmes Territoriaux Structurants du Département, des Fonds Régionaux, des Fonds Européens, ... Ces projets intègrent une préoccupation environnementale et prévoient des dispositifs de financement afférents.

## **7) Structure et gestion de l'encours de la dette contractée et perspectives pour le projet de budget**

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	18 492 044,99 €	1 853 733,43 €	472 111,44 €	2 325 844,87 €	16 638 311,56 €
2022	16 638 311,56 €	1 878 509,56 €	427 333,52 €	2 305 843,08 €	14 759 802,00 €
2023	14 759 802,00 €	1 804 883,59 €	391 229,99 €	2 196 113,58 €	12 954 918,41 €
2024	12 954 918,41 €	1 734 326,54 €	336 987,64 €	2 071 314,18 €	11 220 591,87 €
2025	11 220 591,87 €	1 665 081,19 €	288 212,67 €	1 953 293,86 €	9 555 510,68 €
2026	9 555 510,68 €	1 663 878,40 €	241 935,50 €	1 905 813,90 €	7 891 632,28 €
2027	7 891 632,28 €	1 621 579,27 €	195 666,27 €	1 817 245,54 €	6 270 053,01 €
2028	6 270 053,01 €	1 252 668,83 €	155 072,34 €	1 407 741,17 €	5 017 384,18 €
2029	5 017 384,18 €	1 035 391,08 €	128 404,85 €	1 163 795,93 €	3 981 993,10 €
2030	3 981 993,10 €	861 832,19 €	107 756,50 €	969 588,69 €	3 120 160,91 €
2031	3 120 160,91 €	739 318,21 €	89 618,16 €	828 936,37 €	2 380 842,70 €
2032	2 380 842,70 €	704 668,16 €	71 638,47 €	776 306,63 €	1 676 174,54 €
2033	1 676 174,54 €	708 545,83 €	52 892,36 €	761 438,19 €	967 628,71 €
2034	967 628,71 €	422 748,18 €	34 199,81 €	456 947,99 €	544 880,53 €
2035	544 880,53 €	147 908,22 €	22 043,68 €	169 951,90 €	396 972,31 €
2036	396 972,31 €	122 444,68 €	16 216,33 €	138 661,01 €	274 527,63 €
2037	274 527,63 €	122 444,68 €	10 545,05 €	132 989,73 €	152 082,95 €
2038	152 082,95 €	121 666,68 €	4 919,98 €	126 586,66 €	30 416,27 €
2039	30 416,27 €	30 416,27 €	354,45 €	30 770,72 €	0,00 €

Le remboursement du capital et des intérêts diminue d'année en année. L'absence de nouvel emprunt en 2020 et 2021 a permis la poursuite du désendettement.

Au regard des taux actuels et l'amorce d'une remontée de ceux-ci, la contraction d'un nouvel emprunt est à l'étude en 2022 afin de financer les projets d'ampleur.



Un emprunt se termine en avril 2023 :

- ✓ Société générale : 199 999,96 € de flux en 2022

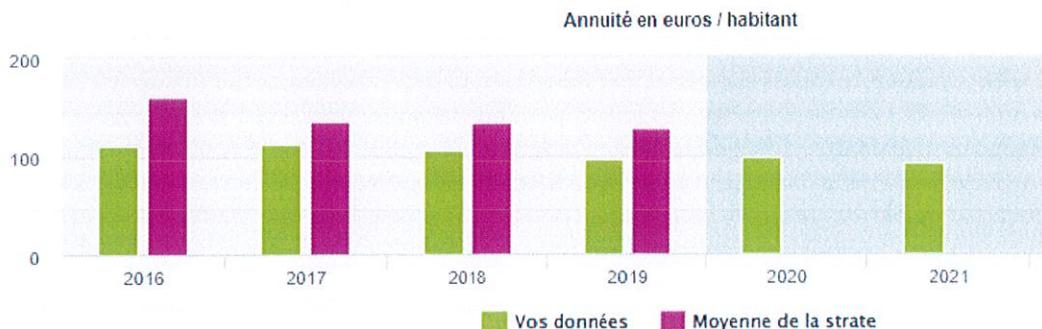
Selon la charte Gissler, 100 % de la dette de la Ville d'Armentières est classée en A.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)		
Structures		(1) Indices en euros
Indices sous-jacents		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23
	% de l'encours	100,00 %
	Montant en euros	16 638 312 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-
	% de l'encours	-
	Montant en euros	-

Taux de change réel.

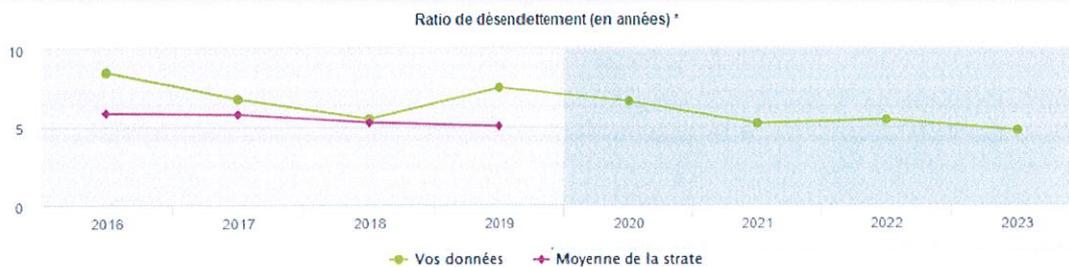
Etat généré au 31/12/2021

Pour 2021, l'endettement par habitant devrait être de 662 €.



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constitue l'une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme.

### Ratios de désendettement (en années)



© Finance Active

#### Armentières

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio doit être compris entre 5 et 10 ans. Pour 2021, Armentières devrait avoir un ratio de désendettement proche des 6 ans, une légère baisse logique par rapport aux années précédentes.

### **8) Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021 provisoire
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (moins les cessions 775 et l'excédent antérieur)</b>	30 264 118,62 €	30 327 789,93 €	30 585 539,05 €	31 321 013,42 €	31 139 638,70 €	32 086 895,68 €
<b>Charges financières (66)</b>	754 640,33 €	685 323,82 €	605 451,41 €	563 604,98 €	516 030,00 €	459 988,43 €
<b>Remboursement en capital de la dette</b>	2 155 923,31 €	2 184 538,32 €	2 079 360,45 €	1 874 181,20 €	1 930 368,25 €	1 853 708,57 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</b>	27 488 159,05 €	27 145 666,54 €	27 047 670,58 €	28 435 985,53 €	28 462 518,45 €	29 065 975,94 €
<b>Encours de la dette au 31/12</b>	23 541 573,06 €	21 578 083,82 €	19 497 945,37 €	20 422 768,96 €	18 492 044,99 €	16 638 311,56 €
<b>Epargne de gestion (EG)</b> <small>(RRF - dépenses réelles de fonctionnement (- produits financiers))</small>	3 530 599,90 €	3 867 447,21 €	4 143 319,88 €	3 448 632,87 €	3 193 150,25 €	3 480 908,17 €
<b>Taux d'épargne de gestion</b> <small>(EG/RRF)</small>	12%	13%	14%	11%	10%	11%
<b>Epargne brute (EB)</b> <small>RRF-DRF</small>	2 775 959,57 €	3 182 123,39 €	3 537 868,47 €	2 885 027,89 €	2 677 120,25 €	3 020 919,74 €
<b>Taux d'épargne brute</b> <small>(EB/RRF)</small>	9%	10%	12%	9%	9%	9%
<b>Epargne nette (EN)</b> <small>(EB - remboursement en capital de la dette)</small>	620 036,26 €	997 585,07 €	1 458 508,02 €	1 010 846,69 €	746 752,00 €	1 167 211,17 €
<b>Taux d'épargne nette</b> <small>(EN/RRF)</small>	2%	3%	5%	3%	2%	4%
<b>Taux d'endettement</b> <small>(encours de la dette au 31 décembre / RRF)</small>	78%	71%	64%	65%	59%	52%
<b>Capacité de désendettement</b> <small>(encours dette au 31 déc / EB)</small>	8,48	6,78	5,51	7,08	6,91	5,51
<b>nb habitants INSEE</b>	26 393	25 766	25 480	25 373	25 241	25 140
<b>Endettement par habitant au 31/12</b>	892	837	765	805	733	662
<b>Moyenne de la strate</b> <small>Source : Les collectivités locales en chiffres 2021</small>	1 058	1 031	1 109	1 076	1 050	1 018

**L'épargne de gestion** mesure la capacité de la collectivité à rembourser ses frais financiers, à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur les seules opérations courantes de gestion, avant la prise en compte des frais financiers. Entre 2020 et 2021, le taux d'épargne de gestion d'Armentières devrait être en légère augmentation d'1 point.

**L'épargne brute** est la capacité de la collectivité à financer ses investissements et à rembourser le capital de l'emprunt. Il détermine les excédents de fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital. Pour 2021, le taux d'épargne brute reste stable.

**L'épargne nette** est le solde final d'épargne. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et le remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses. Le taux d'épargne nette d'Armentières augmente de deux points.

### III - LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

#### I/ La structure des effectifs

Au 31 décembre 2021, les effectifs municipaux comptent 433 agents en position statutaire (titulaires et stagiaires). Les effectifs sont en légère diminution sur cette fin d'année 2021 puisqu'ils étaient de l'ordre de 437 agents au 31 décembre 2020. Cette légère diminution s'explique sur des décalages de recrutements dès le début d'année 2021.

La politique des ressources humaines repose sur l'anticipation tant des besoins que de l'évolution des métiers, par une vigilance permanente au dispositif de formation et à la mobilité interne. La bonne connaissance du fonctionnement des services est un levier majeur, la Direction des Ressources Humaines menant ses activités auprès de chacun d'entre eux.

En 2021, deuxième année particulièrement touchée par la pandémie du COVID, nous comptabilisons plus de départs que l'année 2020. Ces mouvements se répartissent comme suit (*comparaison des mouvements entre le 31/12/20 et le 31/12/21*) :

- ✓ 33 départs dont :
  - Retraites : 21 agents
  - Décès : 1 agent
  - Démission : 1 agent
  - Détachement : 1 agent
  - Fin de détachement : 1 agent
  - Disponibilité pour convenances personnelles : 3 agents
  - Radiation des cadres (rupture conventionnelle) : 1 agent
  - Mutations : 4 agents

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, les prévisions de « sorties » des effectifs étaient estimées à 624 701€. Il s'avère que le coût réel lié à ces « sorties » représente 676 443€.

- ✓ 29 entrées dont :
  - Nominations stagiaires : 18 agents
  - Réintégration après disponibilité : 2 agents
  - Recrutements par voie de mutation: 7 agents
  - Recrutements par voie de détachement : 2 agents

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, les prévisions de recrutements étaient estimées à 795 289€. Il s'avère qu'au vu de décalages de recrutement, des offres non pourvues et d'opérations de mobilités internes, les dépenses liées au recrutement ont été de 471 920€.

**I. A / Répartition des agents titulaires et stagiaires**

La répartition des agents sur les emplois permanents par filière, catégorie est la suivante au 31 décembre 2021:

TITULAIRES			
GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			
Directeur général	A	1	0
Directeur général adjoint	A	4	0
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché principal	A	3	0
Attaché	A	10	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	0
Rédacteur	B	3	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	29	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14	1
Adjoint administratif	C	13	0
<b>Total</b>		<b>81</b>	<b>1</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	A	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	3	0
Technicien	B	4	0
Agent de maîtrise principal	C	20	0
Agent de maîtrise	C	42	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	54	0
Adjoint technique	C	76	0
<b>Total</b>		<b>210</b>	<b>0</b>

<b>SECTEUR SOCIAL</b>			
EJE de classe exceptionnelle	A	2	0
Agent spécialisé des écoles mat. principal de 1ère classe	C	7	0
Agent spécialisé des écoles mat. principal de 2ème classe	C	5	0
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR ANIMATION</b>			
Animateur principal de 1ère classe	B	3	0
Animateur	B	4	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	5	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	17	1
Adjoint d'animation	C	25	0
<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>1</b>
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>			
Cadre de santé de 1ère classe	A	1	0
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	8	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	5	0
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR SPORTIF</b>			
Educateur APS principal 1ère classe	B	6	0
Educateur APS principal 2ème classe	B	4	0
Educateur APS	B	1	0
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	0
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier chef principal	C	3	0
Gardien brigadier	C	5	0
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>0</b>
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Bibliothécaire	A	1	0
Prof. D'enseignement artistique hors classe	A	1	0
Attaché de conservation	A	1	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	0
Assistant de conservation	B	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	5	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	2	2
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	5	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	7	0
Adjoint du patrimoine	C	3	0
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>427</b>	<b>11</b>
		<b>438</b>	
Dont 5 emplois fonctionnaires			

## II / Les dépenses de personnels reprenant des éléments relatifs aux traitements indiciaires, indemnitaires, et aux cotisations

MASSE SALARIALE / Consommation du budget 2021				
		BUDGETE 2021	MANDATEMENT 31 DEC 2021	CONSOMME %
<b>R E M U N E R A T I O N</b>	<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>			
	Rémunération principale	9 660 967	9 352 698	96,81 %
	Régime indemnitaire	2 058 295	2 054 298	99,81 %
	NBI / SFT / indem rés...	307 400	335 038	108,99 %
	<b>EMPLOIS CONTRACTUELS</b>			
	Rémunération principale	1 672 689	1 834 689	109,68 %
	Rémunération autres personnels	83 535	63 842	76,43 %
	Emplois insertion	28 511	24 890	87,30 %
	Rémunération apprentis	26 769	23 970	89,54 %
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 838 166</b>	<b>13 689 425</b>	<b>98,93 %</b>
<b>C H A R G E S</b>	<b>COTISATIONS</b>			
	Versement de transport	223 805	220 619	98,58 %
	Cotisation CNFPT/CDG	111 083	109 883	98,92 %
	Prestations fam. Directes	15 364	14 924	97,14 %
	Cotisation assurance du personnel	31 767	29 118	91,66 %
	Allocations chômage versé directement	22 630	17 102	75,57 %
	Cotisation FNAL	55 794	55 147	98,84 %
	<b>CHARGES</b>			
	Caisses de retraites	3 200 191	3 122 051	97,56 %
	URSSAF	2 118 501	1 975 117	93,23 %
ASSEDIC	60 736	74 678	122,95 %	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 839 871</b>	<b>5 618 639</b>	<b>96,21 %</b>	
<b>Total masse salariale agents</b>		<b>19 678 037</b>	<b>19 308 063</b>	<b>98,12%</b>



*Une consommation du budget maîtrisée à hauteur de 98,12%  
(99,46 % en 2020)*

### III / L'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2021 / Eléments contextuels

Evolution de la masse salariale agents					
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>BUDGETE</b>	18 271 246	18 266 985	18 498 858	19 260 632	19 678 037
<b>MANDATE</b>	18 223 644	18 039 849	18 346 564	19 157 430	19 308 063

COMPARATIF DE LA MASSE SALARIALE ENTRE 2020 ET 2021					
	2020 (mandaté)	2021 (mandaté)	DIFFERENCE N / N-1	ECART CUMULE	%
JANVIER	1 498 851,85	1 515 900,17	17 048,32		1,14%
FEVRIER	1 503 914,44	1 525 081,29	21 166,85	38 215,17	1,41%
MARS	1 548 964,45	1 569 165,43	20 200,98	58 416,15	1,30%
AVRIL	1 504 119,88	1 542 432,44	38 312,56	96 728,71	2,55%
MAI	1 498 486,12	1 572 284,37	73 798,25	170 526,96	4,92%
JUIN	2 041 586,87	2 091 961,72	50 374,85	220 901,81	2,47%
JUILLET	1 670 287,88	1 711 029,96	40 742,08	261 643,89	2,44%
AOUT	1 636 838,06	1 593 280,62	-43 557,44	218 086,45	-2,66%
SEPTEMBRE	1 525 614,93	1 510 255,36	-15 359,57	202 726,88	-1,01%
OCTOBRE	1 548 223,51	1 549 134,85	911,34	203 638,22	0,06%
NOVEMBRE	1 574 921,27	1 570 096,66	-4 824,61	198 813,61	-0,31%
DECEMBRE	1 605 620,69	1 556 144,16	-49 476,53	132 288,76	-3,08%
<b>TOTAL</b>	<b>19 157 429,95</b>	<b>19 308 063,11</b>	<b>150 633,16</b>		<b>0,79%</b>

L'évolution de la masse salariale entre 2020 et 2021 s'explique :

- par le recours aux contractuels au sein de notre collectivité pour faire face à des arrêts liés à la maladie (crèche, propreté urbaine, ATSEM/concierges, restauration/entretien, espaces verts). Par ailleurs, l'année 2021 est marquée par le recours à des agents contractuels pour des raisons liées à l'accroissement d'activité pour le centre de vaccination et les recrutements de contractuels pour des contrats de projet.

- Bien que les effectifs restent à périmètre constant, l'évolution de la masse salariale repose sur des éléments statutaires inévitables tels que le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) correspondant à l'évolution de carrière des fonctionnaires territoriaux. Notons à ce titre et pour l'exercice 2021, que la masse salariale liée au GVT est de 86 898€, dont :

- ✓ « Glissement » : avancement de grade : 24 202 €
- ✓ « Vieillesse » : échelons : 61 195 €
- ✓ « Technicité » : 1 501 € suite à la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel (5 concours)

- Réforme statutaire : PPCR consistant à la revalorisation de toutes les grilles indiciaires (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et l'instauration de la prime de précarité (17 058€)

- La reprise de l'évènementiel et des manifestations avec l'augmentation des heures supplémentaires en 2021

#### **IV / Temps de travail**

La collectivité a recours en très grande majorité à de l'emploi « à temps complet » puisque sur 433 agents, seuls 29 se trouvent sur des emplois à temps partiels ou à temps non complet dont :

- ✓ 12 agents à temps partiel sur autorisation
- ✓ 11 agents à temps non complet
- ✓ 6 agents à temps partiel de droit

Pour certaines activités qui connaissent des contraintes de saisonnalité, un temps de travail rythmé annuellement est consenti avec les agents, dans un souci évident d'efficacité.

#### **V/ Les hypothèses de travail pour l'exercice 2022**

1. / L'élaboration du budget affecté à la masse salariale repose dans un premier temps sur les éléments contextuels qui s'imposent à la collectivité en 2022, tels que :

- ✓ Une taxe pour financer l'apprentissage sur la cotisation du CNFPT (en contrepartie, le CNFPT prend en charge une partie des frais d'apprentissage – recette 2022)
- ✓ L'augmentation du SMIC
- ✓ La revalorisation de la filière médico-sociale estimée à hauteur de 20 328€
- ✓ Le GVT estimé à hauteur de 96 325€
- ✓ La prime inflation (remboursée par l'État) estimée à 40 000€
- ✓ La restructuration des grilles indiciaires pour la catégorie C suite à l'augmentation du SMIC estimée à hauteur de : 90 168 €
- ✓ L'organisation des élections (2scrutins x 2 tours) : 46 850 €
- ✓ Le forfait mobilité durable estimé à hauteur de 2 550€
- ✓ Contrôle URSSAF (provision en attente de la décision définitive) : 27 400€

2. / Le plan prévisionnel de recrutement et de mobilités pour l'année 2022 croise les départs attendus, dans un contexte d'incertitudes pour chaque agent, et les besoins de remplacements ou de développement des services qui sont étudiés finement et au cas par cas.

Dès lors, les besoins prévisionnels de la collectivité sont essentiellement ciblés sur des thématiques prioritaires au sein de la collectivité, telles que :

- ✓ Le développement durable avec la maîtrise des dépenses énergétiques
- ✓ La transition écologique et l'innovation sociale
- ✓ Le renforcement des équipes dites « support » avec les marchés publics
- ✓ Le renforcement des équipes pour maintenir la dynamique sportive auprès des seniors
- ✓ Le renforcement des équipes de la petite enfance avec le développement d'ouverture d'une structure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- ❖ 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- ❖ 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- ❖ 02 abstentions : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille